

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du VENDREDI 13 AVRIL 2018**

Président : Monsieur VANRYSEL Jean-Marie

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Monsieur GAVAND Cyril qui donne pouvoir à Monsieur VANRYSEL Jean-Marie, Madame BEURIER Christelle qui donne pouvoir à Madame CASNIN Edwige, Monsieur DESINDE Gilles, Monsieur MARCELLOT Claude et Madame DUTONQUAY Nathalie, excusés.

A été élu Secrétaire de séance : BIROST Moïse.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur RICHOMME Etienne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur VANRYSEL Jean-Marie, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Compte administratif 2017</b>		<b>Dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2017	<b>203 283.52</b>	<b>304 102.40</b>	<b>100 818.88</b>
	Résultats antérieurs reportés	/	<b>177 621.35</b>	<b>177 621.35</b>
	Résultats à affecter	/	/	+ <b>278 440.23</b>
<b>Section d'Investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2017	<b>223 154.02</b>	<b>203 724.94</b>	- <b>19 429.08</b>
	Solde antérieur reporté	<b>141 206.00</b>		- <b>141 206.00</b>
	Solde Global d'Exécution	/	/	- <b>160 635.08</b>
<b>Restes à réaliser</b>	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	<b>11 440.00</b>		<b>11 440.00</b>
<b>Résultats cumulés 2017 (y compris les restes à réaliser)</b>		<b>579 083.54</b>	<b>685 448.69</b>	<b>106 365.15</b>

1. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération)
3. Arrête les résultats définitifs ci-dessus.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'Instruction Comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 07 avril 2017, le compte administratif 2017, qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **278 440.23 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un **solde d'exécution global de - 160 635,08 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017, s'élevant à la somme de **11 440,00 €**, entraînant un besoin de financement s'élevant **172 175,08 €**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017,

Le budget 2017 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de

DECIDE, sur proposition du Maire, **d'affecter au budget de l'exercice 2018** le résultat comme suit :

- Report en investissement		
	(Ligne 002 en dépenses)	<u>160 635,08 €</u>
	<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>172 175,08 €</b>
- Report en section de fonctionnement		<u>106 365,15 €</u>
	(Ligne 002 en recettes)	

## COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets Primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**SUBVENTIONS 2018**

BENEFICIAIRE	MONTANT 2017	MONTANT 2018
<u>FC MORGENDOIS</u> Pour : 09 + 2 pouvoirs	200.00	25 € / enfant
<u>CLUB AÏDE</u> (Pour : 9+ 2 pouvoirs)	200.00	200.00
<u>ECOLE ELEMENTAIRE SAUVAGE</u> (25 €/élèves) Pour : 09 + 2 pouvoirs	1075.00	25 € / enfant
<u>ECOLE MATERNELLE SAUVAGE</u> (25 €/élèves) Pour : 09 + 2 pouvoirs	925.00	25 € / enfant
<u>Club Champenois des Ornithologues Amateurs</u> Pour : 09 + 2 pouvoirs	200.00	200.00
<u>AFLC</u> Pour : 09 + 2 pouvoirs	900.00	900.00
<u>Collège Anglure</u> (voyages) (09 + 2 pouvoirs)	375.00	25 € / enfant
<u>SOS ROMILLY CHIENS</u> (pour : 09 + 2 pouvoirs)	430.00	430.00
<u>FNACA</u> (pour : 09 + 2 pouvoirs )	70.00	70.00
<u>MONDEMENT 14</u> (pour : 09 + 2 pouvoirs)	50.00	50.00
<u>Amicale des Chasseurs et Propriétaires de Clesles</u> Pour : 08 +2 pouvoirs Abstention : Moïse BIROST	200.00	200.00
<u>AMIS DE L'ORGUE</u> (09 + 2 pouvoirs )	150.00	200.00
<u>Lycée de Romilly sur Seine</u>	50.00	25 €/enfant
<u>AMICALE DES POMPIERS</u> (Pour : 09 + 2 pouvoirs)	800.00	800.00
<u>Lycée de Sézanne</u> (pour : 09 + 2 pouvoirs)	25 € / enfant	25 €/enfant

## TAUX DES 4 TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal,

Avant de voter le Budget primitif 2018 le conseil Municipal doit fixer le taux des 4 taxes locales, afin d'inscrire le produit attendu au compte 7311, chapitre 73.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de fixer les taux, comme suit :

❖ Taxe d'habitation	8,83 %
❖ Foncier bâti	10,28 %
❖ Foncier non bâti	15,58 %
❖ CFE	9,69 %

La somme de 108 899,00 € (produit attendu) sera inscrite au BP 2018

## INVESTISSEMENT 2018

Les principaux travaux proposés pour l'année 2018 sont les suivants :

- Solde travaux PMR : inscription au BP 2018.
- Enfouissement de réseaux traverse : tranche 1 : inscription au BP 2018.
- Réfection toitures salles Associatives : Comme il avait été délibéré lors de la séance du 10 janvier 2018, la somme sera inscrite au BP 2018.

## BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	<b>359 069,00 €</b>
Section d'investissement	<b>514 796,00 €</b>

## VENTE DE BOIS

L'ONF a repris en charge les bois restant à vendre sur la Commune de Clesles : l'adjudication va être lancée.

*La séance est levée à 21h30.*

Le Secrétaire de Séance

Le Maire.